DES DE PSYCHIATRIE D'ILE-DE-FRANCE

NOTE D'INFORMATION SUR LES SEMINAIRES OPTIONNELS

Juillet 2017

Le cursus du D.E.S. de psychiatrie d'Ile-de-France comporte trois parties :
- les stages hospitaliers
- la formation théorique
- les travaux personnels

Les séminaires optionnels font partie de la formation théorique.

- Au terme de votre cursus d'internat, **en plus des deux séminaires obligatoires**, vous devrez avoir validé ***au moins six séminaires*** parmi ceux retenus par la Commission Pédagogique (liste jointe), dont **obligatoirement**:
 - ***deux séminaires de psychiatrie de l'adulte***
 - ***un séminaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent***
 - ***un séminaire de psychiatrie de la Personne Agée ou d'Addictologie***
 - ***un séminaire* de psychothérapie**
 - ***au moins un séminaire libre***

 Seuls les séminaires figurant dans cette liste sont validants dans votre formation.

- Pour que votre formation soit la plus étendue possible et puisse couvrir les différents aspects de la discipline psychiatrique, ces répartitions sont indiquées sur le programme des séminaires qui vous est remis.

- Chacun des six séminaires nécessaires ne peut être validant qu'une seule fois au cours du cursus même si le thème en change chaque année.

- Il va de soi que si vous suivez d'autres séminaires en plus des six nécessaires à votre validation, vous pourrez choisir ces séminaires supplémentaires dans la catégorie de votre choix.

- A la fin de chaque année universitaire, vous devez adresser au secrétariat du DES les ***validations des séminaires*** que vous avez suivis.

- **Secrétariat du DES est tenu par Mme Christine Massy (secrétariat du Pr Dubertret)** :
 Tout contact avec le secrétariat se fera uniquement par mail.
 - Adresse mail : christine.massy@aphp.fr
 - Adresse postale : Service de psychiatrie - CHU Louis Mourier.
 178 rue des Renouillers - 92700 Colombes